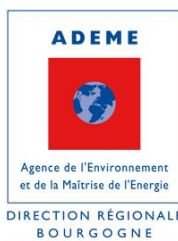




Programme local de prévention des déchets



SICED BRESSE NORD



Rappel des objectifs

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »

Le Grenelle de l'environnement fixe des objectifs en matière de réduction et valorisation des déchets :

- Moins 7% d'ordures ménagères et assimilés d'ici à 2014
- Plus 15% de recyclage et de valorisation organique d'ici à 2014
- Moins de 15% de déchets enfouis et incinérés d'ici à 2012

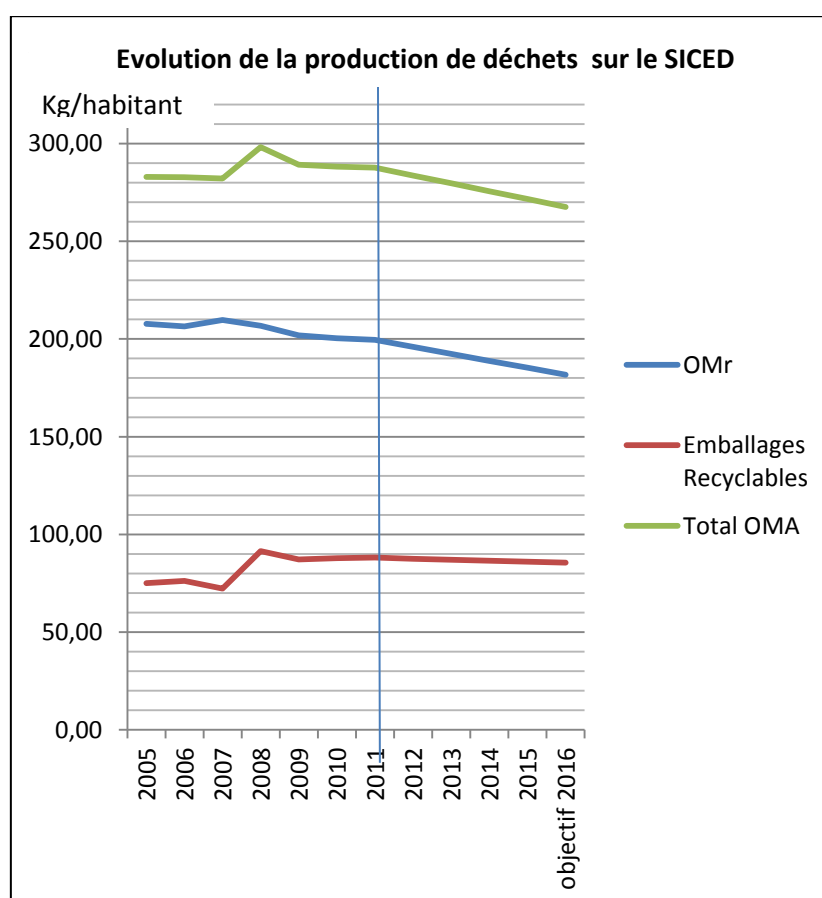
Afin d'atteindre ces objectifs, la loi grenelle rend obligatoire la mise en place de programmes locaux de prévention.

Loi Grenelle II : Art. L.541-15-1 :

« Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir au plus tard le 1^{er} janvier m2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. »

Objectifs du programme de prévention du SICED Bresse Nord :

Réduction de 7% des Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) en 5 ans
= passer de 288 Kg/ habitant en 2011 à 268 Kg/habitant en 2016



Résumé du diagnostic

Résumé du diagnostic de territoire :

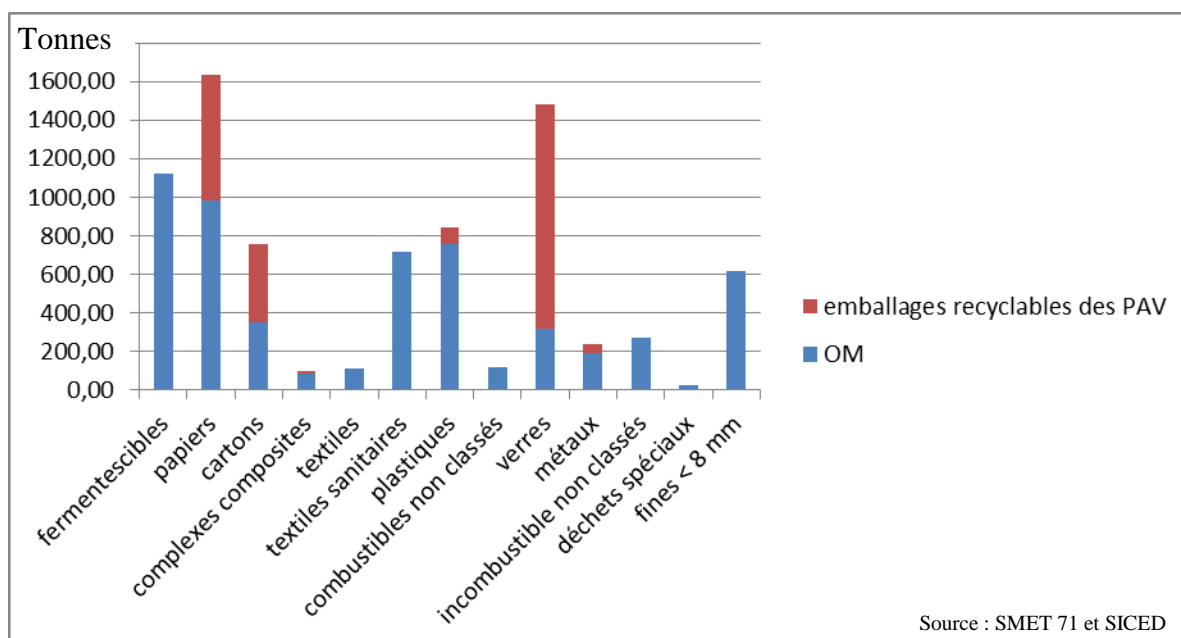
Atouts (facteurs internes)	Freins (facteurs internes)
<ul style="list-style-type: none"> • Territoire « à taille humaine » communes de petites tailles favorise les échanges (communication) • Habitat dispersé, maisons individuelles avec jardin : facilite les pratiques de gestion domestique des biodéchets • Des pratiques de prévention importantes : compostage, consommation (voir résultats de l'enquête) • Projet de recyclerie • Réseau associatif dense : 400 associations, regroupant environ 1/3 de la population • Tonnage inférieur moyennes départementales et nationales : déjà des pratiques • Redevance Spéciale en place pour les gros producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • habitat dispersé : les distances peuvent aussi être un frein à la mobilisation • 63% des ménages sont constitués d'une ou 2 personnes → Augmente les portions individuelles et produits jetables • Population différentes est / ouest : actifs travaillant à Chalon à l'ouest, population vieillissante à l'est : comportements différents. • Augmentation du nombre d'enfants (couches / vêtements) • Personnes âgées : consommation plus élevée de produits médicamenteux + développement des services de repas utilisant des barquettes plastiques • 12% de résidences secondaires : impact sur la production de déchets en période estivale • Peu de démarches environnementales
Opportunités (facteurs externes)	Menaces (facteurs externes)
<ul style="list-style-type: none"> • Dynamique départementale : plan départemental en année 2 • CCI / CMA engagés dans la prévention pour les professionnels 	

Résumé du diagnostic déchets

La production de déchets au SICED Bresse Nord :

	2010		2011
	Ratios ADEME (national)	SICED	SICED
OMr	299 Kg/ hab	200 Kg/ hab	199,5 Kg/ hab
Recyclables	75 Kg/ hab	88 Kg/ hab	88 Kg/ hab
OMA	374 Kg/ hab	288 Kg/ hab	287,5 Kg/ hab
Déchetteries	184 Kg/ hab	191 Kg/ hab	193 Kg/ hab
DMA	558 Kg/ hab	479 Kg/ hab	480,5 Kg/ hab

Le contenu des Ordures Ménagères du SICED Bresse Nord :



Programme

d'actions

ACTION N ° 1

Communiquer sur la prévention et sur les actions du programme

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Constat :

Les changements de comportement sont au cœur de la réussite du programme de prévention, c'est pourquoi la communication est essentielle auprès des citoyens pour leur expliquer les enjeux environnementaux et économiques de la prévention et les aider dans leur gestes de prévention.

Communication par les supports existants :

Actuellement, le SICED communique par le biais :

- De son journal,
- Du site internet,
- Des communes adhérentes,
- Des déchetteries,
- De la presse locale

Le journal était jusqu'à présent présenté en A4 double page, la communication étant essentiellement ciblée sur le tri. En 2011, une rubrique prévention a été intégrée.

Le site internet est actif depuis 2010, il contient un onglet programme de prévention qu'il faudra mettre à jour régulièrement.

Le SICED prépare tous les ans des articles pour les bulletins municipaux. Pour ceux du début d'année 2012, un article sur le compostage a été proposé. Les bulletins municipaux sont bien lus par les habitants.

La communication portera sur les thématiques de prévention et sur les actions réalisées.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Les objectifs sont de :

- Faire prendre conscience des enjeux environnementaux et économiques de la prévention aux citoyens
- Accompagner les citoyens dans le changement de comportement en leur proposant des gestes de prévention
- Valoriser les expériences réussies et montrer l'impact de la communication sur les changements de comportement.
- réduire les déchets présents dans les OMA.

ACTION N° 2

Commune pilote communication

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Constat :

Les changements de comportement sont au cœur de la réussite du programme de prévention, c'est pourquoi la communication est essentielle auprès des citoyens pour leur expliquer les enjeux environnementaux et économiques de la prévention et les aider dans leur gestes de prévention.

Opération test « commune pilote communication » :

L'opération test consiste à accompagner les changements de comportement par une communication de proximité « personnalisée ».

Une commune pilote sera choisie sur plusieurs critères :

- Déjà engagée dans la réduction des déchets
- Proximité du quai de transfert de Dampierre en Bresse
- Commune de taille moyenne

La méthodologie consiste à peser les déchets produits et collectés sur la commune avant l'opération de communication.

Une fois les déchets pesés, l'opération de communication commence. Des animations de proximité seront réalisées pour que les habitants aient une explication personnalisée des gestes et enjeux de la prévention. Un guide pratique leur sera remis en même temps.

Après l'opération de communication, une pesée est de nouveau réalisée.

On évalue et valorise ensuite les résultats pour connaître l'impact d'une opération de communication.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Les objectifs sont de :

- Faire prendre conscience des enjeux environnementaux et économiques de la prévention aux citoyens
- Accompagner les citoyens dans le changement de comportement en leur proposant des gestes de prévention
- Valoriser les expériences réussies et montrer l'impact de la communication sur les changements de comportement.
- réduire les déchets présents dans les OMA.

ACTION N° 3

Sensibilisation à l'éco consommation

DESCRIPTIF DE L'ACTION

20% de nos OMA peuvent faire l'objet d'actions de prévention de consommation, concernant essentiellement les emballages plastiques, papiers, cartons ...

Actions de sensibilisation avec les grandes et moyennes surfaces :

Constat :

- Entre 50 et 60% de la population fait ses courses dans les grandes et moyennes surfaces du territoire, ce sont dans des lieux à privilégier pour faire de la sensibilisation.
- Plus de 60% des ménages sont composés d'une ou 2 personnes, favorisant les petits conditionnements
- Sur le territoire, les revenus des ménages sont plutôt modestes, les ménages pourront être plus sensibles à l'argument économique.

Cible : les consommateurs des grandes et moyennes surfaces

Plusieurs opérations de sensibilisation sont envisagées avec les grandes et moyennes surfaces :

- L'étiquetage en magasin : repérer les produits moins générateurs d'emballages, les mettre en avant grâce à des étiquettes « éco consommation » dans les rayons.
- Comparaison caddies mini / maxi : Animations à faire dans les magasins participants dans le but de faire passer les messages : moins de déchets = plus d'économies.
- Tri en bas de caisse : Possibilité de mettre en place cette action, par exemple au super U de saint Germain du bois, pour sensibiliser les consommateurs à la quantité d'emballages jetés, dès la sortie de caisse (cartonnettes, plastiques)

Promotion de l'eau du robinet comme eau de boisson :

Constat :

D'après le diagnostic de territoire, 50% des foyers consomment de l'eau en bouteille, pour diverses raisons (eau calcaire, produits toxiques...)

L'eau du robinet est une eau potable très contrôlée, coutant 100 fois moins cher que l'eau en bouteille.

Les professionnels de la santé sont les plus à même de sensibiliser la population à l'eau du robinet, ils seront mieux écoutés que les collectivités.

Un partenariat avec les distributeurs d'eau potable et les professionnels de santé permettra de mener une campagne de sensibilisation en direction des habitants. Une brochure sera déposée dans les salles d'attentes.

Par ailleurs, des bars à eaux (reconnaitre l'eau du robinet parmi 3 eaux différentes) seront organisés dans certaines manifestations.

Réduction des sacs en plastique sur les marchés et dans les petits commerces :

Constat :

Un grand nombre de clients des marchés et commerçants utilisent des sacs plastiques plutôt que des cabas.

Cible : les clients des marchés et petits commerces.

L'action vise à sensibiliser les clients sur la consommation des sacs en plastique et ses conséquences. Une communication sera faite sur les marchés et dans les petits commerces, les producteurs seront associés à l'action pour éviter qu'ils ne donnent systématiquement des sacs aux clients.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Les objectifs sont de :

- Faire prendre conscience des enjeux environnementaux et économiques de la prévention aux citoyens
- Accompagner les citoyens dans le changement de comportement en leur proposant des gestes de prévention à l'achat, tout en montrant l'intérêt économique.
- Diminuer les quantités d'emballages présents dans les OMA de 5kg/ habitant en 2016.

ACTION N° 4

Mise en place d'une charte éco-exemplaire pour le SICED, les 46 communes adhérentes et les établissements scolaires.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Charte éco-exemplaire pour le SICED et ses 46 communes adhérentes :

Constat :

Lors des entretiens réalisés pendant le diagnostic, un premier aperçu des déchets produits par les collectivités a été réalisé.

Le SICED et ses communes adhérentes produisent différents types de déchets :

Des déchets de papier, de fournitures de bureau

Des déchets liés aux pots de fin de réunion

Des déchets verts

Des déchets nocifs (nettoyage des locaux + désherbants)

Au sein des services : à la cantine, des déchets de cuisine

L'exemplarité des collectivités est essentielle à la réussite du programme de prévention, pour sa crédibilité dans les messages à faire passer à la population.

C'est la raison pour laquelle une charte d'éco responsabilité est proposée.

Un premier temps sera destiné à l'état des lieux des déchets produits par les communes.

Dans un deuxième temps, une charte éco-responsable sera proposée aux communes afin qu'elles s'engagent dans un ou plusieurs gestes de prévention parmi plusieurs gestes proposés.

Le SICED accompagnera les communes tout au long de leurs actions, en leur proposant des outils méthodologiques, des outils de communication.

Les résultats seront diffusés via la presse, les bulletins municipaux ou autres moyens de communications mis en place par les communes.

Charte éco-exemplaire pour les établissements scolaires du territoire :

Constat :

Les milieux scolaires sont des lieux privilégiés pour faire de l'éducation à l'environnement. Ainsi, pour faire passer les messages aux élèves, les établissements scolaires doivent être exemplaires au même titre que les collectivités.

Il s'agit d'évaluer les déchets produits par les établissements et de mettre en place des actions spécifiques de réduction (papier- éco labels etc...) avec les équipes pédagogiques et élèves.

Le SICED suivra les établissements scolaires tout au long de l'action :

- Pour le diagnostic
- Pour la sensibilisation / animation
- Pour la mise en place et suivi des actions
- Pour la valorisation

OBJECTIFS DE L'ACTION

- montrer l'exemple, être crédible pour communiquer auprès de la population et auprès des élèves,
- réduire la quantité de déchets produits par les collectivités et établissements scolaires, particulièrement le papier.

ACTION N ° 5

Promotion du compostage domestique (individuel et partagé)

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Compostage individuel :

Constat :

Le diagnostic initial a permis d'observer les points suivants:

- Il y a 20% de déchets fermentescibles dans les OMr,
- 30% des foyers pratiquent le compostage (majorité en tas)
- 10% des foyers compostent leurs déchets de jardin mais pas leurs déchets de cuisine
- Parmi les ménages compostant leurs déchets de cuisine, 40% en jettent une partie à la poubelle pensant que ça ne se composte pas (coquilles, agrumes etc...)

Grâce à un accompagnement de proximité et des outils adaptés, cette action doit permettre de développer la pratique du compostage individuel sur l'ensemble du territoire du SICED.

Cible : Cette action est destinée aux habitants ayant un jardin. Sur le territoire, 93% des habitations sont des maisons individuelles, ce qui facilite la pratique du compostage.

La sensibilisation et l'accompagnement se feront grâce à un guide papier, à la mise à disposition de livres spécialisés sur le compostage dans les bibliothèques, et à la mise en place d'un réseau de guides composteurs qui renseigneront les nouveaux pratiquants.

Un maître composteur, à 30% du temps de travail, est chargé de réaliser des animations scolaires ainsi que d'évaluer la qualité du compost chez les particuliers et leur donner des conseils.

Des composteurs de 600 litres avec un bio-seaux sont mis à disposition des habitants moyennant une participation de 10€.

Compostage partagé :

Constat :

Notre territoire est un territoire rural avec une grande majorité de maisons individuelles. Cependant, dans les bourgs tels que Saint Germain du Bois, Mervans, Saint Germain du Plain ou Pierre de Bresse etc... certains foyers ont de très petits jardins, voire pas du tout.

Par cette action, le SICED accompagne les habitants volontaires pour mettre en place un site de compostage partagé, à l'échelle d'un quartier ou en pied d'immeuble.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Les objectifs de l'action visent à :

- réduire les déchets fermentescibles présents dans les Ordures Ménagères résiduelles de 230 tonnes en 2016.
- promouvoir la pratique du compostage individuel et élargir sur la pratique du jardinage au naturel
- Permettre aux foyers ayant de petits jardins ou pas de jardin de pouvoir composter
- Réduire la quantité de déchets verts collectée en déchetterie

ACTION N° 6

Promotion du compostage autonome en établissement

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Constat :

Sur le territoire, il y a 4 collèges, 4 maisons de retraites, 1 lycée professionnels et 25 écoles avec cantine. Ce sont tous de gros producteurs de déchets, payant la redevance spéciale. Tous ces établissements ont un service de restauration. Cependant, les résidus et restes de repas sont jetés avec les OMr.

Le SICED accompagne tous les établissements désireux de mettre en place un compostage des matières organiques produites au sein de l'établissement :

- Réunion de préparation auprès de l'ensemble du personnel de l'établissement
- conseil sur la mise en place du tri des déchets organiques
- conseil sur le site de compostage
- formation des agents, responsable du compost et autres personnels de services
- sensibilisation, animation auprès des élèves et résidents
- aide au support de communication
- suivi du processus de compostage et aide à la résolution de problème

OBJECTIFS DE L'ACTION

Les objectifs de l'action visent à :

- réduire les déchets fermentescibles présents dans les Ordures Ménagères résiduelles.
 - Réduire la quantité de biodéchets à collecter chez les gros producteurs et inciter les élèves à faire pareil chez eux
 - Réduire la quantité de déchets verts collectée en déchetterie
-

ACTION N° 7

Promotion du jardinage au naturel (broyage / paillage)

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Service de broyage de végétaux :

Constat :

93% des habitations sont des maisons individuelles.

Il y a 20% de fermentescibles dans les OMR

La pratique du brûlage est encore présente (15%)

La pratique du paillage n'est pas très développée

70 Kg/an/habitants de déchets verts déposés en déchetterie (plus d'1/3 des déchets déposés en déchetterie)

Cette action accompagne la promotion du compostage domestique et autonome en établissement. Effectivement, l'apport de matière sèche, obtenue par le broyat de branches est essentiel au bon fonctionnement du processus de compostage. De plus, le broyat de branches à une autre fonction : en paillage, il permet d'enrichir la terre, de réduire l'apparition de mauvaises herbes et de limiter les arrosages. Ainsi, l'utilisation de produits phytosanitaires n'est plus nécessaire.

Cible : les foyers avec jardin et les communes (exemplarité).

Le SICED souhaite faire l'achat d'un broyeur ayant de grandes capacités de broyage en volume de déchets verts et diamètre de branches. Ainsi, l'utilisateur n'a pas besoin de trier ses branches et peut repartir avec plus de broyat.

Un système de placettes au sein des communes est privilégié au vu de la configuration du territoire. L'étalement des habitations ne permet pas un déplacement à domicile. Un planning à l'année sera à communiquer aux habitants qui viendront avec leurs végétaux sur la placette et repartiront avec du broyat.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Les objectifs de l'action visent à :

- promouvoir la pratique du compostage individuel et élargir sur la pratique du jardinage au naturel
- Réduire la quantité de déchets verts collectée en déchetterie
- Réduire la proportion de produits nocifs utilisés en jardinage : désherbants et pesticides... en proposant des solutions alternatives telles que le paillage.

ACTION N ° 8

Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective et dans les grandes et moyennes surfaces.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration collective :

Constat :

En moyenne, dans la restauration collective, un tiers de ce qui est préparé est jeté à la poubelle. C'est le cas dans les collèges notamment.

Une pesée des déchets a été réalisée au collège de saint Germain du Bois lors de la mise en place du compostage : Sur 2 semaines, en moyenne, 52,4 kg de nourriture est jetée chaque jour.

Les cibles de cette action sont les 4 collèges, 4 maisons de retraite, 1 lycée professionnel, 25 écoles avec cantine présents sur le territoire.

Le projet vise à accompagner les équipes des établissements de restauration collective pour les orienter sur des actions possibles à mettre en place tel que l'adaptation des quantités servies aux besoins, sensibiliser les élèves et équipes de cuisine ou encore anticiper le nombre d'usagers avant de préparer le repas.

L'organisation d'un repas zéro déchets peut être envisageable 1 fois par an (notamment pour le collège de saint germain du bois, lors de la journée blanche, jour où l'accent est mis sur le bio et local)

Réduction du gaspillage alimentaire dans les grandes et moyennes surfaces :

4 supermarchés sont collectés par le SICED, ils payent une redevance spéciale car ils produisent plus de 1100 litres d'OMa par semaine. Une action visant à réduire les biodéchets de ces supermarchés est en cours avec la CCI de Saône et Loire. L'action proposée dans le programme de prévention du SICED est complémentaire.

Le SICED propose aux supermarchés de les mettre en relation avec des associations sociales, les CCAS, notamment pour le don des produits invendus ou de denrées non consommées. Des promotions pour les produits dont la date de péremption approche peuvent également être envisagées.

Ces actions seront mises en valeur pour que le client soit informé et sensibilisé à cette problématique.

OBJECTIFS DE L'ACTION

- réduire la part des déchets alimentaires présents dans les Ordures Ménagères résiduelles de 40 tonnes en 2016.
- sensibiliser les usagers de la restauration collective ainsi que les clients des supermarchés au gaspillage alimentaire.

ACTION N° 9

Réduction des Imprimés Non Sollicités (INS) : développer le stop pub

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Constat :

9% d'INS dans les OM + PAV = 510 tonnes de papiers

15% des foyers du territoire ne lisent pas la publicité mais la reçoivent

Cibles : les foyers du territoire ne lisant pas la publicité et les résidences secondaires

Il s'agit d'informer les habitants, et particulièrement les résidents secondaires, sur la possibilité de refuser les publicités et journaux gratuits non sollicités en apposant un autocollant Stop pub sur leur boîte aux lettres.

Les autocollants seront distribués par le biais des mairies qui en feront la communication ainsi que des facteurs, en contact régulier avec les habitants.

Cette action sera menée avec les annonceurs et distributeurs, y compris de chalon sur Saône (leurs publicité inonde les boîtes du SICED) afin qu'ils impriment la quantité juste d'INS et non en surnombre. Il conviendra de promouvoir d'autres outils de communication pour ces annonceurs et de valoriser leur démarche.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Diminuer la quantité d'INS présents dans les OMA de 45 tonnes.

ACTION N° 10

Favoriser le réutilisable (vaisselle, textiles sanitaires)

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les contenants plastiques : barquettes et gobelets :

Constat :

D'après les caractérisations réalisées par le SMET, les plastiques dont les barquettes et gobelets représentent 6, 24% de la collecte d'OMr.

La population âgée est en augmentation, notamment sur la partie est du territoire. Les communautés de communes ont instauré un service de portage de repas à domicile. Les repas sont servis dans des barquettes en plastique jetable.

De plus, de nombreuses manifestations ont lieu sur le territoire, utilisant de la vaisselle jetable.

L'action vise à trouver des alternatives aux gobelets et aux barquettes jetables utilisées.

Une consigne sera instaurée pour la vaisselle réutilisable. Cela existe déjà dans certaines manifestations où le gobelet est consigné 1€ et rapporté à la fin de la manifestation. Le lavage de la vaisselle sera réalisé par l'association d'insertion « tremplin » à Pierre de Bresse ou un autre organisme type CAT.

Les textiles sanitaires :

Constat :

D'après les caractérisations, 7,4% des OMr sont des textiles sanitaires : couches, mais aussi essuies mains, mouchoirs, lingettes ménagères etc...

Le nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans augmente régulièrement, notamment à l'ouest du territoire. D'après la Caisse d'Allocations Familiales, en 2010, il y avait 840 enfants de moins de 3 ans sur le territoire du SICED.

Cette action est à rattacher à l'action de sensibilisation à l'éco consommation. Dès l'achat, il convient de réfléchir à la réduction des déchets de lingettes ou mouchoirs en achetant une serpillère ou des mouchoirs en tissus.

Au sujet des couches lavables, l'objectif est de mobiliser le réseau des professionnels de la petite enfance : RAM, assistantes maternelles, PMI etc... pour les inciter à faire des animations sur les couches lavables et distribuer des documents d'information sur le sujet. Des parents utilisant les couches lavables pour leurs enfants viendront témoigner de leur pratique lors de réunion d'information par exemple.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Réduire la quantité de plastique et textiles sanitaires présents dans les OMr.

ACTION N° 11

Promotion du réemploi - réutilisation

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mise en place d'une recyclerie :

Constat :

La quantité de déchets collectés en déchetterie augmente, jusqu'à être supérieur à la moyenne nationale. Cela est dû d'une part aux quantités de déchets verts du fait du milieu rural, mais aussi de la quantité d'encombrants, d'objets divers se retrouvant dans la benne DNR (Déchets Non Recyclables).

Le projet du SICED Bresse Nord, associé aux syndicats voisins, le SIVOM du Louhannais et le SIRTOM de Chagny consiste à récupérer les objets réutilisables des déchetteries. Triés et réparés, ces objets vont retrouver une nouvelle vie en étant revendus à prix réduit.

Une étude de faisabilité a été réalisée entre octobre 2009 et mai 2011.

Le projet est en cours de discussion avec le porteur de projet (ALCG de Poligny) et les acteurs de l'insertion.

Création du marché de l'occasion :

Constat :

Contre le gaspillage des matières premières tout en favorisant l'économie locale, le marché de l'occasion vise à rapprocher l'offre et la demande sur 3 foires du territoire.

L'initiateur et porteur de l'action est le crédit agricole, en partenariat avec le comité des foires du canton de saint germain du bois.

Les 3 foires concernées sont la foire du renouveau à Saint Germain du Bois, la foire de la Balme à Bouhans ainsi que la foire de la Saint Martin à Mervans.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Diminuer les biens d'encombrant et bien d'équipement.

ACTION N° 12

Sensibilisation à la nocivité des déchets dangereux des ménages

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Constat :

D'après les enquêtes du SICED et du CG 71 concernant les pratiques de prévention, l'utilisation de produits éco-labellisés est peu fréquente et 18% des foyers utilisent des produits chimiques pour le jardinage.

De plus, des élus ont observé que beaucoup de médicaments se retrouvent dans les systèmes d'assainissement.

La population vieillissant, la quantité de DASRI peut augmenter, d'où la nécessité d'informer les personnes concernées.

Actions :

L'action concernant la sensibilisation des ménages à l'achat de produits éco labélisés est à rapprocher de l'action sensibilisation à l'éco consommation (action n° 3).

Concernant les produits chimiques utilisés pour le jardinage, l'action est en lien avec la promotion du compostage : proposition de paillage / service de broyage (actions n° 7).

Au sujet des DASRI et des piles, il faudra orienter les particuliers vers les bonnes filières d'élimination en faisant de la communication dans les pharmacies / en réalisant des plaquettes à donner aux infirmières / aides-soignantes / médecins, acteurs en contact avec les patients en automédication...

OBJECTIFS DE L'ACTION

Sensibiliser les habitants à l'utilisation des produits dangereux et aux alternatives existantes.